



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-388

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE
PAR INTÉRIM QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2020, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2020-388 décrétant des travaux de vidange des boues à l'usine d'épuration et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

Le règlement numéro 2020-388 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 9 octobre 2020;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 15 janvier 2021.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 18^e JOUR DE JANVIER 2021

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale par intérim